

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20211216-01-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

**République Française**

**Meurthe-et-Moselle**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

**Date de convocation**

**10 décembre 2021**

**DELIBERATION**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 16 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : SDE 54 – Désignation d'un représentant au sein de la commission paritaire locale**

**N° de délibération : 1**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Le Syndicat Départemental d'Electricité 54 (SDE 54) exerce les compétences d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, selon le mode de gestion défini par chaque collectivité adhérente. Ses activités peuvent également porter sur la mise en commun des moyens humains, techniques ou financiers dans les domaines connexes aux distributions publiques d'électricité.

Suite au renouvellement communautaire et par délibération du 23 juillet 2020, le Conseil avait désigné ses représentants admis à siéger au sein du SDE :

- 5 titulaires : Catherine LEPRUN, Odile BEGORRE MAIRE, David BLASIUS, Jocelyne PANO et Jean-Jacques MAXANT
- 5 suppléants : Valentin DETHOU, Denis GODEFROY, Sébastien POINT, Dominique GRANDIEU et Pierre JULIEN.

Accusé de réception en préfecture  
054-245400001-20211216-01-DE-  
Date de télétransmission : 20/12/2021  
Date de réception préfecture : 21/12/2021

Le conseil a décidé d'instaurer une commission consultative paritaire de l'énergie, dont le rôle est le suivant :

- Coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie
- Mettre en cohérence leurs politiques d'investissement
- Faciliter l'échange de données.

Elle pourra par ailleurs être force de proposition dans la mise en œuvre d'un programme d'actions décidé par le SDE54.

Cette commission sera composée d'un représentant par EPCI, soit 19 membres, et d'un nombre égal de délégués désignés par le SDE, soit 38 membres au total.

Par ailleurs et au vu de l'ensemble des acteurs qui accompagnent les territoires au quotidien sur les thématiques intéressant le SDE, ce dernier propose la création d'un comité technique constitué en appui des réflexions et pour l'action d'actions mutualisées. Ce comité sera notamment composé d'experts identifiés au sein de structures partenaires (PETR, Parc Naturel Régional de Lorraine...).

Ainsi, il vous est demandé de bien vouloir désigner un représentant du Bassin de Pompey au sein de cette nouvelle commission ainsi qu'un collaborateur désigné pour participer au comité technique.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** Mme Odile BEGORRE MAIRE, élue représentante de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au sein de la commission paritaire locale de l'énergie du SDE 54.

**DESIGNE** M. Bruno PELLERIN, collaborateur représentant de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey au sein du comité technique du SDE 54.

Fait et délibéré les jour, mois et  
an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRILIC